

LA GRAVE - LA MEIJE

INFORMATIONS MUNICIPALES 4^{ème} TRIMESTRE 2011

LE MOT DU MAIRE

Bonjour à toutes et tous et bonne année 2012.

Je souhaite que vos rêves se réalisent, que vous puissiez vivre dans la joie avec vos proches et ceux que vous aimez.

Pour ma part, je ferai en sorte que l'intérêt collectif se rapproche autant que faire se peut de celui de chacun.

Il y a autant de visions de l'intérêt collectif que d'habitants. Mon rôle est de trouver le meilleur dénominateur commun pour qu'il soit agréable de vivre ensemble. J'y veillerai.

Je vous souhaite une très bonne année.

Jean-Pierre SEVREZ

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 octobre 2011

Présents : Jean-Pierre SEVREZ, Jean-Pierre PIC, Jean-Louis FAURE, Gilles FEGE, Jean-Paul GERMANAZ, Alain JACQUIER, Jean-Philippe MAURIN, Roland JACOB, Marc CASTILLAN
Pouvoirs : de Laurence DASSAUD à Jean-Pierre SEVREZ

CENTRALE HYDROELECTRIQUE

La société SERHY de SISTERON a présenté à la commune une étude de faisabilité pour un projet hydroélectrique sur le torrent de La Romanche sur les communes de La Grave et Villar d'Arène.

le Conseil Municipal a approuvé cette étude de faisabilité.

SALLE D'ACTIVITES AU DESSUS DE LA CRECHE

La commune pouvant bénéficier de fonds FEADER, un nouveau plan de financement a été réalisé pour la création d'une salle d'activités au dessus de la crèche cantonale.

Le conseil municipal a adopté ce nouveau plan de financement :

| | | |
|-------------------------------------|------|--------------|
| Travaux | | 130 000 € HT |
| Subvention Région | 30 % | 39 000 € |
| Subvention Département ou Etat DETR | 10 % | 13 000 € |
| FEADER | 40 % | 52 000 € |
| Autofinancement commune | 20 % | 26 000 € |

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 novembre 2011

Présents : Jean-Pierre SEVREZ, Jean-Pierre PIC, Jean-Louis FAURE, Gilles FEGE, Jean-Paul GERMANAZ, Alain JACQUIER, Jean-Philippe MAURIN, Roland JACOB, Alain FAUST, Laurence DASSAUD
Pouvoir : de Marc CASTILLAN à Jean-Pierre PIC

TAXE D'AMENAGEMENT

La fiscalité de l'urbanisme a évolué récemment, avec la création d'une nouvelle taxe d'aménagement (TA) outil de financement des équipements publics de la commune.

La TA se substituera à la taxe locale d'équipement (TLE), la taxe départementale pour les espaces naturels et sensibles (TDENS), la taxe départementale pour le financement des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (TDCAUE). Elle se substitue également à la participation en programme d'aménagement d'ensemble (PAE). Elle est enfin destinée à remplacer, au 1^{er} janvier 2015, les participations financières : participation pour voirie et réseaux (PVR), participation pour raccordement à l'égout (PRE), participation pour non réalisation d'aires de stationnement (PNRAS).

Le conseil municipal, doit, à travers la présente délibération ou des délibérations complémentaires, se prononcer sur le taux applicable, sur les cas d'exonération partielle ou totale, sur une éventuelle différenciation du taux par secteurs de la commune.

La TA sera applicable à compter du 1^{er} mars 2012. En l'absence de délibération sur le taux et les conditions particulières d'application avant la date limite du 30 novembre 2011, un taux uniforme de 1 % serait appliqué pour l'ensemble du territoire communal.

Le conseil municipal a décidé :

- **De fixer pour la taxe d'aménagement un taux uniforme de 2 % (deux pour cent) pour l'ensemble du territoire communal.**

Les taux fixés dans la présente délibération sont valables pour la durée minimale d'une année et tant qu'une autre délibération n'établit pas des dispositions différentes.

Le taux de la TLE était de 3 %. En maintenant ce taux pour la taxe d'aménagement, la charge pour les bénéficiaires d'autorisations d'urbanisme risquait d'évoluer trop fortement, aussi le conseil municipal a préféré fixer un taux plus bas pour 2012. Le taux de TA sera réévalué si nécessaire dans un an.

TARIFS SECOURS SUR PISTES 2011-2012

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les tarifs proposés pour la prestation secours sur pistes pour la saison 2011-2012 (+ 2% par rapport à 2010-2011) :

| | |
|--|--------|
| Front de neige petits soins | 46.50 |
| zone rapprochée | 196.00 |
| zone éloignée | 344.00 |
| hors pistes proximité | 673.00 |
| tarif horaire machine | 210.00 |
| secouriste jour / h | 32.00 |
| secouriste nuit / h | 53.00 |
| Ambulance Alpes ambulance secours | |
| Chazelet vers cabinet médical 2 Alpes | 231.00 |
| Chazelet vers hôpital Grenoble | 428.00 |
| Chazelet vers hôpital Briançon | 375.00 |
| Chazelet vers cabinet médical La Grave | 235.00 |
| Ambulance pompiers | 213.00 |
| hélicoptère SAF- mn de vol | 51.18 |

Le conseil municipal après en avoir délibéré adopte ces tarifs pour la saison d'hiver 2011-2012 et autorise le maire à signer les conventions correspondantes avec les ambulanciers privés des 2 Alpes (Alpes Ambulance Secours), le Service Départemental d'Incendie et Secours pour l'ambulance du service public et le SAF pour l'hélicoptère.

TARIFS EAU 2012

Le conseil municipal a fixé les tarifs de l'eau pour l'année 2012. L'augmentation est de 2 % par rapport aux tarifs 2011.

| | |
|--|----------|
| Ménage : | 87.39 € |
| Meublé : | 36.98 € |
| Hébergement par personne : | 6.77 € |
| Petite entreprise, petit commerce, bar, restaurant : | 103.77 € |
| Grande entreprise, grand commerce, bar, restaurant : | 182.42 € |
| Camping par emplacement : | 7.63 € |
| Piscines, bains remous, spas : | 56.80 € |
| Fermes par UGB : | 3.48 € |
| Redevance de prélèvement (Agence de l'eau) | 3.32 € |

TARIFS VENTE TERRAINS COMMUNAUX

Par délibération du 6 juillet 2011, le conseil municipal a décidé de déclasser certaines parties du domaine public. Certaines parcelles déclassées feront l'objet d'échanges et d'autres de vente.

Il y a lieu de fixer un prix de vente pour ces parcelles déclassées en juillet 2011.

Le conseil municipal, fixe le prix de vente des parcelles du domaine public, déclassées le 6 juillet 2011 et pour lesquelles il n'y a pas de possibilité d'échange, à 100.00 € le m2.

DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2012 RENOVATION DES BANCS DE L'EGLISE

Il est possible de présenter des dossiers d'investissement que l'on souhaite voir subventionnés par l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipelement des Territoires Ruraux 2012.

Le conseil municipal demande la DETR 2012 pour le projet de rénovation des bancs de l'église du chef lieu pour un montant de 25 000 € HT.

Le financement serait le suivant :

| | |
|----------------------|----------------|
| Etat (DETR) | 8 750 € (35 %) |
| Conseil Général 05 | 6 250 € (25 %) |
| Commune La Grave | 5 000 € (20 %) |
| Association Messiaen | 2 500 € (10 %) |
| Mécène privé | 2 500 € (10 %) |

DECISION MODIFICATIVE N°3 BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal a décidé de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants sur le budget de l'exercice.

COMPTES DEPENSES

| CHAP. | COMPTE | OpER. | SERVICE | NATURE | MONTANT |
|-------|--------|-------|---------|---|-----------|
| 204 | 20417 | 216 | | SYNDICAT MIXTE REMONTEES DU CHAZELET | 24000.00 |
| 21 | 2131 | 165 | | BATIMENTS COMMUNAUX DIVERS | -24000.00 |
| | | | | | |

PROJET DE MISE EN VALEUR ET PROTECTION DU MARAIS DU GOLEON

Le conseil municipal reprend le plan de financement déjà voté le 12 octobre 2011.

Les dépenses prises en compte sont maintenant toutes taxes comprises. Le projet n'est pas modifié.

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 décembre 2011

Présents : SEVREZ Jean-Pierre, JACQUIER Alain, GERMANAZ Jean-Paul, JACOB Roland, FEGE Gilles, FAUST Alain, DASSAUD Laurence, PIC Jean-Pierre, FAURE Jean-Louis
Pouvoir de MAURIN Jean-Philippe à JACQUIER Alain

CCB – CONTRAT ENFANCE JEUNESSE - AVENANT

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer un avenant 2011 au Contrat Enfance Jeunesse liant la Communauté de communes du Briançonnais et l'ensemble des communes.

DECISION MODIFICATIVE N° 2 BUDGET EAU

Le Conseil Municipal décide de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants sur le budget de l'exercice.

| COMPTES DEPENSES | | | | | |
|------------------|--------|-------|---------|---|----------|
| CHAP. | COMPTE | OpER. | SERVICE | NATURE | MONTANT |
| 022 | 022 | | | Dépenses imprévues | -2300.00 |
| 011 | 6063 | | | FOURNIT. D'ENTRETIEN ET DE PETIT EQUIPEMENT | 2300.00 |

DECISION MODIFICATIVE N° 4 BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal décide de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants sur le budget de l'exercice.

| COMPTES DEPENSES | | | | | |
|------------------|--------|-------|---------|--|-----------|
| CHAP. | COMPTE | OpER. | SERVICE | NATURE | MONTANT |
| 011 | 60612 | | | ENERGIE - ELECTRICITE | 10000.00 |
| 012 | 6218 | | | AUTRE PERSONNEL EXTER. | -10000.00 |
| 65 | 6558 | | | AUTRES CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES | -3400.00 |
| 011 | 611 | | | CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES AVEC ENTR. | 3400.00 |

MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT DU COLLEGE DE BOURG D OISANS

Le Conseil Syndical du syndicat du collège, réuni le 24 novembre 2011, a approuvé la révision statutaire visant à régulariser la compétence « syndicat intercommunal du Collège et du gymnase » adoptée par la Communauté de Communes de l'Oisans le 10 novembre 2011.

Il précise que cette modification prendra effet le 1^{er} janvier 2012 et que le syndicat sera alors composé de la Communauté de Communes, qui va se substituer aux vingt communes du canton de Bourg d'Oisans, et des deux communes membres des Hautes-Alpes, à savoir La Grave et Villar d'Arène.

Le conseil municipal de La Grave, après en avoir pris connaissance des nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal du Collège et du Gymnase, approuve la modification des statuts du Syndicat intercommunal du collège et du Gymnase prenant en compte la substitution des vingt communes du canton de Bourg d'Oisans par la Communauté de communes de l'Oisans

STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ECLAIRAGE PUBLIC DU BRIANCONNAIS (SIEpB)

La modification des statuts de la Fédération Départementale d'Electrification des Hautes-Alpes entraîne le retrait des compétences du Syndicat Intercommunal d'Electrification du Briançonnais (SIEB) en matière d'électrification rurale.

Afin de pérenniser le syndicat, le Président du SIEB a proposé au Comité Syndical de prendre la compétence « éclairage public » lors de sa séance du 26 octobre 2011, ce qui a été accepté.

Le conseil municipal de La Grave, accepte les statuts du SIEpB tels qu'ils sont annexés à la présente délibération

CHAPELLE BON REPOS – CHAPELLE DES HIERES – ORATOIRE STE ANNE

Le conseil municipal approuve le plan de financement des travaux à réaliser sur les chapelles de Bon repos et des Hières et sur l'oratoire Ste Anne.

| | | |
|-------------------------|------|----------------|
| Travaux | | 29 101.60 € HT |
| Subvention Région | 30 % | 8 730.00 € |
| Subvention Département | 30 % | 8 730.00 € |
| Autofinancement commune | | 11 641.60 € |

MOTION CONCERNANT LE MAINTIEN DU SERVICE DE REANIMATION AU SEIN DU CENTRE HOSPITALIER DE BRIANCON

L'annonce par la Conférence Sanitaire de Territoire d'une réorganisation touchant le service de réanimation suscite la plus vive inquiétude de la population communale et intercommunale.

Le conseil municipal vote une motion de soutien pour le maintien du service de réanimation au sein du centre hospitalier de Briançon :

- exige que les citoyens Briançonnais puissent continuer à avoir accès à des soins de qualité,
- refuse les décisions de restriction budgétaire systématiques qui auraient pour effet la suppression du service de réanimation du Centre Hospitalier des Escartons,
- demande la suspension immédiate de toute décision visant à réduire les moyens du Centre hospitalier des Escartons,
- demande que des moyens soient mis en œuvre pour favoriser efficacement une coopération transfrontalière qui permette de conforter l'équilibre économique de l'établissement,
- demande qu'une concertation élargie soit organisée afin de permettre à l'ARS un réexamen complet des contraintes du territoire Briançonnais.

DENEIGEMENT DES TROTTOIRS

Nos trottoirs sont en cours de rénovation. En 2012, nous devrions pouvoir aller jusqu'au bâtiment du conseil général. Les anciens trottoirs étaient déneigés avec la lame des engins de déneigement. Même en employant une grande délicatesse, ce procédé n'est plus tolérable sur des trottoirs neufs si nous voulons les pérenniser.

La loi prévoit que la population participe à ce déneigement du domaine public sur la longueur de chaque propriété.

Jean-Paul DURAND avait pris en 2006 un arrêté en ce sens. Je vous le joins en copie afin que chacun puisse s'organiser pour les temps de neige.

Jean-Pierre SEVREZ

OUVERTURE SECRETARIAT DE MAIRIE

A compter de ce mois de janvier 2012, le secrétariat est ouvert au public :
Lundi après midi (13 h 30 – 16 h 30), mardi matin, jeudi matin et vendredi matin (8 h 30 – 11 h 30)
et sur rendez-vous en dehors de ces horaires